

Le contrat de professionnalisation

Un levier concret de votre gestion des emplois et des parcours professionnels

Le contrat de professionnalisation permet d'anticiper vos besoins en compétences, de sécuriser vos recrutements et de maîtriser les coûts salariaux grâce à un dispositif financé et encadré.



POURQUOI CHOISIR CE CONTRAT ?

- Intégrer des profils motivés et opérationnels
- Former vos futurs professionnels à vos pratiques et à votre projet institutionnel
- Sécuriser les parcours et anticiper vos besoins en compétences
- Optimiser votre politique RH en conciliant montée en compétences, fidélisation et maîtrise des coûts



LE CONTRAT

Le contrat de professionnalisation peut être conclu en CDD ou CDI, pour une durée de 6 à 12 mois.

Il peut être porté à 24 mois par accord de branche et jusqu'à 36 mois pour certains publics prioritaires :

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS, AAH)
- Personnes sortant de contrats aidés (PEC, CUI)



PUBLIC CONCERNÉ

- Jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Dans certains cas, salariés répondant aux critères légaux en vigueur



ENTREPRISES CONCERNÉES

Toutes les entreprises du secteur privé assujetties au financement de la formation professionnelle continue

- exonérations de certaines cotisations sociales
- aide à l'embauche des personnes en situation de handicap (de 500 € à 3000 € selon la durée du contrat)
- Les salariés en contrat de professionnalisation sont comptabilisés dans le taux d'alternants et peuvent contribuer à réduire la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)

professionalisation

Coût net employeur (*)

Age du salarié	Niveau < Bac	Niveau > Bac	Entreprise de - de 250 salariés (annuel)	Entreprise de + de 250 salariés (annuel)
< 21 ans	1040 - 1090 €/mois	1230 - 1285 €/mois	12480 - 13080 €/an	12960 - 13560 €/an
21 - 25 ans	1360 - 1395 €/mois	1 540-1 565 €/mois	16 300-16740 €/an	16 800-17 280 €/an
26 ans et +	1 750-1 805 €/mois	1 750-1 805 €/mois	21 000-21 660 €/an	21 360-22 080 €/an

(*) Estimations basées sur le salaire et les exonérations légales de cotisations sociales. Chiffres indicatifs au 01/01/2026 ; le calcul conventionnel plus favorable prévaut.

Pour un calcul précis du coût salarial d'une personne en contrat de professionnalisation dans votre entreprise, nous vous invitons à utiliser le simulateur officiel du portail de l'alternance :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/>

Hétis vous accompagne pour identifier et mobiliser les aides les plus avantageuses pour votre structure, en toute sécurité. Contactez nous, nous étudierons avec vous votre projet de recrutement

Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr



6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice
102 Parvis Gillet, Av. Philippe Seguin, 83300 Draguignan

 | www.hetis.fr

HÉTIS

Haute école du travail
et de l'intervention sociale

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTIONS DE FORMATION

BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

